



N° 16	Droit social	2 jours	5 et 6 septembre 2024 9h-12h30 / 13h30- 17h
	Maîtriser l'essentiel des techniques de paie : règles et calculs		

Intervenant : Maître Louis-Philippe BICHON
Avocat conseil en droit social

Coût : 590 €

Public /Prérequis et modalités d'accès à la formation : Directeurs ou responsables des Ressources Humaines ou responsable/gestionnaire de paie
Les stagiaires peuvent venir avec des bulletins de paie de l'association pour les décrypter avec le formateur.
Pas de prérequis.

Pour toutes les personnes en situation de handicap, l'URIOPSS Centre a la possibilité d'adapter dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : formation@uriopss-centre.fr

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel. Formation à distance ou mixte (présentiel + distanciel) possible pour les INTRA.
Alliance de théorie et de cas pratiques sur chacun des chapitres.
Support d'animation utilisé en vidéo projection remis sur support papier.
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation :
Evaluation des acquis en cours de formation : Exercice de calcul du salaire brut au salaire net
Evaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation

Effectif minimum : 3 personnes
Capacité maximum : 12 personnes
Contact : formation@uriopss-centre.fr
Lieu : Orléans

Objectifs pédagogiques

- Acquérir la capacité à comprendre chacune des lignes du bulletin de paie
- Se familiariser avec le vocabulaire de la paie
- Identifier le processus de fabrication du bulletin de paie

Programme

La détermination du salaire brut

- La rémunération de la présence en fonction de l'ARTT :
 - Notions de mensualisation, de lissage, et distinction compteur temps et compteur paie
 - Les modes de rémunération du travail à temps plein : sur la semaine, sur plusieurs semaines (quatorzaine, cycle) ou sur l'année (jours de RTT, modulation) :
 - paiement des heures normales et des heures supplémentaires
 - Les modes de rémunération du travail à temps partiel : sur la semaine, sur plusieurs semaines (« mois ») ou sur l'année (modulation, etc) : paiement des heures normales et des heures complémentaires
 - Le travail du dimanche, des jours fériés, de nuit, et la rémunération des astreintes
 - La paie des cadres
 - La rémunération de l'absence :
 - Le calcul de la retenue salariale pour absence
 - Les congés payés (règle du maintien de salaire ou du dixième)
 - La maladie, l'accident du travail, et la maternité :
- Calculs des IJ de sécurité sociale et du complément de salaire (méthodes de calcul du salaire brut ou du salaire net), les techniques de la subrogation

La détermination du salaire net

- Les assiettes plafonnées (tranche A, ou B, ou C) (proratisation, réduction, régularisation annuelle ou progressive)
- Les règles de calcul des cotisations sociales et fiscales (non cadres et cadres) (URSSAF, CSG et CRDS, Pôle Emploi, AGIRC-ARRCO, ...)

La détermination du salaire net à payer

- Les retenues sur salaire net des remboursements d'acomptes, d'avances et de prêts
- Le mécanisme de la saisie-arrêt

Le solde de tout compte

- L'annualisation et le compte individuel de compensation (CIC) en cas de départ en cours d'année
- Les indemnités de départ (calcul, charges sociales et fiscales) :
 - l'indemnité de licenciement et les indemnités de départ à la retraite
 - l'indemnité de rupture conventionnelle
 - l'indemnité de précarité des CDD
- Les documents obligatoires de fin de contrat de travail